

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
10 AVRIL 2024
PROCES VERBAL DE LA 3ème
SEANCE**

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Procurations	
11	11	7	3	

Date de la convocation : 25/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Mussy-sous-Dun se sont réunis, salle du Conseil municipal à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONIN, Maire ;

Présents : BUISSON Hervé, BUISSON Jean-François, STANGIER Marion, BONIN Jean-Pierre, BRIDAY Christiane, BUISSON Dominique, Daniel CHAPUIS.

Représentés : PELLENARD Cyrille (pouvoir donné à BONIN Jean-Pierre), BIGNON Christine (pouvoir donné à BUISSON Dominique), GRIZARD Marcel (pouvoir donné à BUISSON Hervé).

Absents excusés : PELLENARD Cyrille, DUPERRON Emilie, BIGNON Christine, GRIZARD Marcel.

Quorum : 7/11

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur BUISSON Dominique** est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du budget primitif commune 2024
- Vote du budget assainissement 2024
- Vote des taux d'imposition
- Subvention aux associations
- Questions diverses

Procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

Le procès-verbal du 11 mars n'appelle aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 6 février est approuvé à 10 voix pour.

✓ VOTE :

En exercice	11	POUR	10
Présents	7	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au	10	TOTAL	10

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

M. BONIN Jean-Pierre présente au conseil le budget primitif 2024 qui a été soumis à la commission finances.

Il précise que dans ce budget, les dépenses sont plutôt surestimées et les recettes sous estimées par prudence.

La section de fonctionnement est composée :

- *en dépenses :*
 - ✓ du chapitre 011 (charges à caractère général) pour 77 320.00 € (essentiellement les factures d'électricité, de combustible, les frais de voirie, les frais de maintenance, l'entretien des bâtiments, les assurances, les frais de télécommunication, les taxes foncières, ...).
 - ✓ du chapitre 012 (charges de personnel) pour 117 050.00 € (les salaires des employés communaux et leurs charges sociales).
 - ✓ du chapitre 014 (atténuation de produit) pour 500.00 €.
 - ✓ du chapitre 023 (virement en section d'investissement) pour 59 261.67 €.
 - ✓ du chapitre 042 (amortissements) pour 2 077.00 €. Ce chiffre est une écriture comptable.
- On le retrouve en section d'investissement – recettes.
- ✓ du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 42 994.09 €. Ce chapitre correspond aux indemnités du Maire et des Adjointes, au frais lié au transport du RPI Mussy-Chassigny, à la facturation de la cantine, aux subventions versées à des organismes de droit privé, subvention au budget assainissement sans le contingent incendie qui est transféré à la communauté de commune.
- ✓ Du chapitre 66 (charges financières intérêts d'emprunt) pour 362.84 €.
- ✓ Du chapitre 67 (titres annulés sur exercice antérieur) pour 1 000.00 €.
- ✓ Du chapitre 68 (abandon de créances) pour 500.00 €.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 301 065.60 €.

- *en recettes,*
 - ✓ du chapitre 70 (produits des services) pour 13 380.00 € (vente de concessions dans le cimetière, la redevance d'occupation du domaine public d'Orange, les recettes de la garderie, le remboursement du chauffage par les locataires, de l'indemnisation entretien voirie ...).
 - ✓ du chapitre 73 (impôts et taxes) pour 68 600.00 € (impôts locaux, attribution de compensation, taxe additionnelle).
 - ✓ du chapitre 74 (dotations et participations) pour 84 962.22 € (DGF, compensation des exonérations de la Taxe d'Habitation, contingent aide sociale...).
 - ✓ du chapitre 75 (locations logements et salle des fêtes) pour 27 000.00 €.
 - ✓ du chapitre 013 (atténuation de charges) pour 0 € (remboursement des indemnités journalières).
 - ✓ du chapitre 002 (excédent 2020 reporté) pour 142 474.63 €.

Le total des recettes de fonctionnement est de 336 416.85 €.

La section de fonctionnement est en sur équilibre.

La section d'investissement est composée :

- *en dépenses :*
- ✓ du chapitre 16 (emprunt et caution) pour 11 098.41 €
- ✓ du chapitre 21 (voirie, portes salle des fêtes, panneaux de signalisation, rampes cimetière, monuments grilles , rénovation garderie, rénovation logement (au-dessus de la garderie), rénovation cheminée logement (cure), arbres et barrières bois parking aire de loisirs, débroussailleuse, matériel et outillage) pour 120 071.84 €

Le total des dépenses d'investissement est de 131 170.25 €.

- *en recettes :*
- ✓ du chapitre 001(excédent investissement) : 12 076.32 €
- ✓ du chapitre 040 (amortissements) pour 2 077.00 €
- ✓ du chapitre 10 pour 27 368.26 € comprenant le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé
- ✓ du chapitre 13 (subventions) pour 21 987.00 € correspondant à des subventions du Conseil Départemental et de l'Etat.
- ✓ du chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : 59 261.67 €.

Le total des recettes d'investissement est de 131 170.25 €.

La section d'investissement est alors en équilibre.

Le budget 2024 est adopté avec 10 voix pour.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024

La section de fonctionnement est composée :

- *en dépenses :*
- ✓ du chapitre 68 (amortissements) pour 12 688.00 €.
- ✓ du chapitre 66 (remboursement des intérêts des emprunts) pour 1 505.08 €.
- ✓ du chapitre 622 (contrôle lagune) pour 400.00 €.
- ✓ du chapitre 023 (virement section investissement) pour 4 341.01 €

Le total des dépenses de fonctionnement est de 18 934.09 €.

- *en recettes,*
- ✓ du chapitre 70 (produits des services) pour 5 000.00 € (redevance assainissement).
- ✓ du chapitre 77 (amortissements) pour 7 400.00 €.

✓ du chapitre 74 (subventions d'exploitation) pour 6 534.09 €

Le total des recettes de fonctionnement est de 18 934.09 €.

La section de fonctionnement est alors équilibrée.

La section d'investissement est composée :

- *en dépenses :*
 - ✓ du chapitre 16 (remboursement du capital des emprunts) pour 9 603.48 €.
 - ✓ du chapitre 13 (subvention amortissements) pour 7 400.00 €.
 - ✓ Du chapitre 001 (déficit reporté) pour 9 948.50 €.

Le total des dépenses d'investissement est de 26 951.98 €.

- *en recettes :*
 - ✓ du chapitre 28 (amortissements) pour 12 688.00 €.
 - ✓ du chapitre 021 (virement section d'exploitation) pour 4 341.01 €.
 - ✓ Du chapitre 10 (dotations fonds divers) pour 9 922.97 €.

Le total des recettes d'investissement est de 26 951.98 €.

La section d'investissement est alors équilibrée.

Le budget 2024 est adopté avec 10 voix pour.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024 en raison de l'inflation. Le conseil tient à préciser que le taux du département est désormais intégré dans le taux de la taxe foncière pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et reversée à la commune sous la forme de contributions directes.

Les taux des quatre taxes directes locales sont donc :

- . Taxe foncière (bâti) : 28.81 % (8.73 % taux communal + 20.08 % taux départemental)
- . Taxe foncière (non bâti) : 17.51 %
- . Taxe d'habitation : 4.48 %
- . Taxe d'aménagement : 2.5 %

Après délibération et à 10 voix pour, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition pour l'année 2024.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après avoir examiné de nombreuses demandes propose de verser les subventions suivantes aux associations.

ADMR Châteauneuf	200 €
Service de remplacement agriculteurs	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Resto du Cœur	50 €
Souvenir français	50 €
Association Amis de la Chapelle de Dun	40 €
Secours Populaire	50 €
Croix Rouge	100 €
ADELIFPALY	30 €
OASIS	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
Association soins palliatifs L'envole Hôpital de La Clayette	100 €

Montant total : 1020 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions aux associations comme ci-dessus pour l'année 2024.

QUESTIONS DIVERSES

La commission fleurissement se réunira le mercredi 17 avril à 19 h.

Le planning des élections européennes du 9 juin 2024 est complété et sera envoyé à tous les conseillers.

M. le Maire informe le conseil d'une première rencontre avec Bouygues : une 1^{ère} proposition d'implantation d'antenne de téléphonie mobile a été repérée par Bouygues afin d'avoir une couverture maximum.

La séance est levée à 22 h 50.